

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2020
COMPTE RENDU**

L'an deux mil vingt, le 5 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le vingt huit février, s'est réuni en mairie, 8 rue du Général de Gaulle sous la présidence de Monsieur **Jacques BEAUFILS**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaients présents :

Jacques BEAUFILS, Frédéric CHAUVEL, Vincent GAONAC'H, Henri LE BECHENNEC, Jean Claude LE DREZEN, Michèle LE GALL, Isabelle LE HENAFF, Christian LOUSSOUARN, Gwenaël PENNARUN, Maryannick PICARD, Jacqueline QUEAU, Henri STEPHAN, Liliane TANGUY, Thierry TOULEMONT, Gérard YVE

Absents ayant donné procuration :

Adélaïde AMELOT à Isabelle LE HENAFF
Catherine MELANGE à Henri STEPHAN
Brigitte LE GALL-LE BERRE à Jacques BEAUFILS

Nbre de conseillers en exercice : 27
Nbre de présents : 15
Nbre de procurations : 3
Nbre de votants : 18
Nbre d'absents : 12

Vote des comptes administratifs

Le Maire quitte la séance
Présents : 14 – Votants : 16 (procuration du
Maire en moins)

Absents excusés

Catherine MONTREUIL

Absents :

Christophe CLEMENT
Stéphanie COLIN
Sabine DANIEL
Christelle DANIELOU-GOURLAOUEN
Valérie FEYDEL
Vincent POUPON
Patrice ROZUEL
Bernard STRUILLLOU

Le procès verbal du Conseil Municipal du 26 février 2020, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a désigné Madame Michèle LE GALL comme secrétaire de séance.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS
(Conseil Municipal du 30 mars 2014 – délibération n° 2014-64)**

Aucune décision depuis le conseil municipal du 26 février 2020

FINANCES

COMMUNE / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur Henri STEPHAN, adjoint aux finances et à l'administration générale, présente le Compte Administratif de l'année 2019 aux conseillers et précise qu'il est conforme au compte de gestion établi par la Trésorerie de Pont-l'Abbé.

Monsieur le Maire quitte la salle de séances afin que le Compte Administratif soit soumis au vote.

	FONCTIONNEMENT (€)	INVESTISSEMENT (€)
RECETTES	4 222 825,37	2 552 512,99
DEPENSES	3 491 238,52	2 594 426,89
RESULTAT	731 586,85	- 41 913,90

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire :

- le Compte Administratif 2019 de la Commune de Combrit
- le compte de gestion présenté par la Trésorerie de Pont-l'Abbé pour l'exercice 2019

RESTAURANT SCOLAIRE / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur Henri STEPHAN, adjoint aux finances et à l'administration générale, présente le Compte Administratif de l'année 2019 aux conseillers et précise qu'il est conforme au compte de gestion établi par la Trésorerie de Pont-l'Abbé.

Monsieur le Maire quitte la salle de séances afin que le Compte Administratif soit soumis au vote.

	FONCTIONNEMENT(€)	INVESTISSEMENT(€)
RECETTES	313 876,83	2 270,10
DEPENSES	323 027,69	24 303,33
RESULTAT	-9 150,86	-22 033,23

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire :

- le Compte Administratif 2019 du restaurant scolaire de la Commune de Combrit
- le compte de gestion présenté par la Trésorerie de Pont-l'Abbé pour l'exercice 2019

ALSH / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur Henri STEPHAN, adjoint aux finances et à l'administration générale, présente le Compte Administratif de l'année 2019 aux conseillers et précise qu'il est conforme au compte de gestion établi par la Trésorerie de Pont-l'Abbé.

Monsieur le Maire quitte la salle de séances afin que le Compte Administratif soit soumis au vote.

	FONCTIONNEMENT(€)	INVESTISSEMENT(€)
RECETTES	292 096.70	13 521.88
DEPENSES	292 136.16	964.46
RESULTAT	-39.46	12 557.42

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire :

- le Compte Administratif 2019 de l'ALSH de la Commune de Combrit
- le compte de gestion présenté par la Trésorerie de Pont-l'Abbé pour l'exercice 2019

COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 AU BP 2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019, Monsieur Henri STEPHAN, adjoint aux finances et à l'administration générale, fait part au Conseil Municipal qu'il apparaît un excédent de fonctionnement de 731 586,85 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - o Résultat de l'exercice 2019 (solde du fonctionnement) : 731 586,85 €
 - o Virement à la section d'investissement (compte 1068) : 731 586,85 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur Henri STEPHAN, adjoint aux finances et à l'administration générale, présente cette question.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition 2019 pour l'année 2020.

Le produit « attendu » correspond à la somme de 2 554 442,00 €.

Les taux d'imposition 2020 pour Combrit-Sainte Marine, sont les suivants :

Taxe d'habitation	: 16.08 %
Taxe foncière (bâti)	: 16.81 %
Taxe foncière (non bâti)	: 52.40 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux d'imposition des taxes foncières (bâti et non bâti) pour l'année 2020.

COMMUNE / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Henri STEPHAN, adjoint aux finances et à l'administration générale, présente ce budget par chapitre.

Le budget proposé s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement	: 4 302 794,94 €
Recettes de fonctionnement	: 4 302 794,94 €
Dépenses d'investissement	: 2 696 131,91 €
Recettes d'investissement	: 2 696 131,91 €
(dont l'affectation de résultat)	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif communal 2020 tel que proposé.

RESTAURANT SCOLAIRE / AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 AU BP 2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019, Monsieur Henri STEPHAN, adjoint aux finances et à l'administration générale, fait part au Conseil Municipal qu'il apparaît un déficit de fonctionnement de 9 150,86€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - o Résultat de l'exercice 2019 : - 9 150,86 €
 - o Déficit de fonctionnement à reporter : - 9 150,86 €

RESTAURANT SCOLAIRE / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur Henri STEPHAN, adjoint aux finances et à l'administration générale, présente ce budget par chapitre.

Le budget proposé s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement	:	328 236,00 €
Recettes de fonctionnement	:	328 236,00 €
Dépenses d'investissement	:	50 011,26 €
Recettes d'investissement	:	50 011,26 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 du restaurant scolaire tel que proposé.

ALSH / AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 AU BP 2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019, Monsieur Henri STEPHAN, adjoint aux finances et à l'administration générale, fait part au Conseil Municipal qu'il apparaît un déficit de fonctionnement de 39.46 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - o Résultat de l'exercice 2019 : -39.46 €
 - o Déficit de fonctionnement à reporter : -39.46 €
 - o Virement à la section d'investissement (compte 1068) : 0.00 €

ALSH / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur Henri STEPHAN, adjoint aux finances et à l'administration générale, présente ce budget par chapitre.

Le budget proposé s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement	:	302 521,16 €
Recettes de fonctionnement	:	302 521,16 €
Dépenses d'investissement	:	15 157,12 €
Recettes d'investissement	:	15 157,12 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 de l'ALSH tel que proposé.

PORT DE PLAISANCE / AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 AU BP 2020

Le compte administratif 2019 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 26 février 2020.

Monsieur Gwenaël PENNARUN, adjoint aux affaires portuaires, fait part au Conseil Municipal qu'il apparaît un excédent de fonctionnement global de 39 243,05 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - o Excédent au 31/12/2019 reporté : 39 243,05 €
 - o Excédent de fonctionnement à reporter : 39 243,05 €

PORT DE PLAISANCE / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur Gwenaël PENNARUN, adjoint aux affaires portuaires, présente ce budget par chapitre. Le budget proposé s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement	: 570 512,23 €
Recettes de fonctionnement	: 570 512,23 €
Dépenses d'investissement	: 421 471,15 €
Recettes d'investissement	: 421 471,15 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 du port de plaisance tel que proposé.

Fin de la séance à 22h00.